

15ème législature

Question N° : 34209	De M. Sébastien Cazenove (La République en Marche - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Économie, finances et relance
Rubrique > nouvelles technologies	Tête d'analyse > La vulgarisation de la technologie de la « blockchain » auprès des jeunes	Analyse > La vulgarisation de la technologie de la « blockchain » auprès des jeunes.
Question publiée au JO le : 24/11/2020 Réponse publiée au JO le : 30/03/2021 page : 2807 Date de changement d'attribution : 01/12/2020		

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la vulgarisation de la technologie de la *blockchain* auprès des jeunes. De nombreux secteurs tels que la banque, l'assurance, la logistique ou encore la culture explorent les possibilités offertes par cette technologie d'avenir. Les expérimentations se multiplient ; des *start-ups* lèvent des millions d'euros sur des projets en lien avec la *blockchain*. Pour autant, 10 ans après l'apparition du *bitcoin*, cette technologie sous-jacente n'a pas encore trouvé d'usage majeur et n'est que peu diffusée auprès du grand public qui serait capable d'encourager le mouvement. La priorité semble alors de vulgariser cette technologie auprès du grand public. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur la diffusion de cette technologie auprès des plus jeunes et les mesures d'accompagnement possibles.

Texte de la réponse

La France fait partie des 59 pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) qui disposent d'une stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière depuis 2016, couramment nommée stratégie d'éducation financière, ou EDUCFI. Elle est une préoccupation grandissante du ministère de l'économie, des finances et de la relance, et de l'ensemble des pouvoirs publics, qui souhaitent sensibiliser au fonctionnement de l'économie, et permettre au plus grand nombre la prise de décisions financières éclairées. Depuis son lancement, plus de 113 000 personnes ont été sensibilisées à l'éducation financière. La Banque de France, désignée comme opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière du public, intervient régulièrement pour sensibiliser à la technologie blockchain à travers son principal cas d'usage : les crypto-actifs, dont fait partie le bitcoin. Plusieurs canaux de communication contribuent à améliorer la connaissance sur ces sujets : la publication d'articles et de vidéos sur la page de l'ABC de l'économie (<https://abc-economie.banque-france.fr/crypto-actifs-et-stable-coins>), la chaîne Youtube de la Banque de France ou encore, le site internet de la Cité de l'Économie (<https://www.citeco.fr/le-bitcoin-quest-ce-que-cest>), financée par le mécénat de la Banque de France, pour promouvoir l'éducation financière. Plusieurs autres cas d'usage de la blockchain sont encore à l'étude, et suivis de près par les autorités publiques. C'est le cas de la Banque de France, qui mène une expérimentation sur les monnaies digitales de banque centrale. Ils feront l'objet d'une communication plus approfondie une fois les résultats



connus.